

Mairie de Dénat
1 Place de la Mairie
81120 DENAT

Tél : 05 63 56 66 76
Fax : 05 63 47 57 72
mairie.denat@wanadoo.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert :

- le mardi de 14h à 18h,
- le jeudi de 9h à 12h,
- le vendredi de 14h à 17h.

Le maire reçoit en mairie et sur rendez-vous les :

- vendredis après-midi,
- samedis matin.

URGENCES

Gendarmerie de Réalmont

05 63 79 26 80

Pompiers : 18

SAMU : 15

DANS CE BULLETIN :

Le mot du maire	1
Repas citoyen : inscrivez-vous !	1
Etat civil	2
Le conseil municipal	2
Le site Internet en construction	6
Les employés de mairie	6
La nuit de la lecture	7
Bientôt la rentrée !	7
Nouveaux rythmes scolaires	8
Association des parents d'élèves	9
Commission travaux	9
Recensement militaire	10
Transport à la demande	10
Ramassage des déchets	11
Bruit et voisinage	11
Association Culture et Loisirs	12
Association Familles Rurales	12
L'ADMR, un service près de chez vous	13
L'Association de Chasse Communales de Dénat	14
Recevoir les bulletins municipaux	14

Le mot du maire

Les premiers mois sont rapidement passés, des premiers mois particulièrement dévolus aux travaux de fondation de notre action municipale, mais aussi des premières réalisations : travaux routiers, organisation des prochaines activités périscolaires...

Sans précipitation, dans la concertation, la réflexion et le respect de la règle, la municipalité agit et agira pour préserver notre bien le plus précieux : la qualité de vie dans notre commune.

Cette concertation et réflexion préalables me semblent être les garanties les plus sûres de la fiabilité des décisions finalement prises.

Bien sûr, ces décisions prennent plus de temps à être formulées, mais elles devraient par la suite ne plus être soumises à révision ou à contestation.

Ce deuxième numéro qui déjà confir-

me notre volonté exprimée d'améliorer notre communication municipale rappelle entre autres quelques règles élémentaires que je compléterai par la

pensée de Georges BRASSENS, résumant pleinement selon moi « le vivre ensemble » et qui avec d'autres mots déclarait que : son idéal sacro-saint, était de ne pas embêter son voisin.

Enfin, bravant l'oxymore et pour poursuivre une récente tradition la municipalité vous convie au « repas citoyen » lors de la fête du village et vous espère nombreux. N'oubliez pas de vous inscrire.

Bonne rentrée et à bientôt.

Dominique SANCHEZ



M. Dominique SANCHEZ, maire de Dénat.

Repas citoyen : inscrivez-vous !

Comme les deux années précédentes, le dimanche 14 Septembre, à l'occasion de la fête du village, la municipalité offre aux dénatois le déjeuner.

Au menu : salades de riz, grillades, chips, fromage, dessert, vin et pain. Un repas simple, mais chaleureux !

Pour vous inscrire, téléphonez à la mairie : 05 63 56 66 76, avant le mardi 2

septembre 2014.

Le nombre de places est limité par la capacité de la salle Robert Raynal donc, ne tardez pas...

Nous espérons que vous serez nombreux à venir partager ce moment convivial et profiter des animations proposées tout au long de la journée par l'association culture et loisirs.

Etat civil

Nous souhaitons la **bienvenue** à :
 CABAL Martin,
 JOUCLA Milan,
 KREMER Nathaël,
 LAFON-LARIOS Nathan,
 et ORO Soan.

Ils nous ont malheureusement **quittés** :
 M. VEDRENNE André,

Mme LASSERRE Andrée, veuve PUJOL,
 Mme BEAUDEMOULIN Marie, veuve
 LALLEMAND
 et M. SUEUR Jean-Luc.

Nos plus sincères vœux de bonheur aux
 jeunes **mariés** :
 Mlle MONTASPRIMI Audrey
 et M. RODRIGUEZ Jean-Marc (9 août).

Le conseil municipal

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 16 Avril 2014

Délégations

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire une partie de ses attributions.

Ces 24 délégations sont attribuées dans un souci d'efficacité de l'action administrative en permettant une gestion plus souple des affaires courantes et une plus grande réactivité sans pour autant écarter le contrôle du conseil municipal.

M. Dominique SANCHEZ a précisé qu'il pourrait être amené à donner ces délégations à ses adjoints et aux secrétaires et que le conseil municipal peut, à tout moment, mettre fin aux délégations données au maire.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la délégation au maire des délégations numéros 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 22, 23, 24 du C.G.C.T.

Indemnités fonction du maire et des adjoints

L'indemnité du maire, dans les communes de moins de mille habitants, est fixée au taux maximal, sauf décision différente du conseil municipal.

Pour Dénat, l'indemnité du maire ne peut excéder 31 % de l'indice brut 1015.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité :

- un taux de 20,55 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de maire ; soit 781 € brut par mois.

- un taux de 4,40 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité d'adjoint au maire ; soit 167,45 € brut par mois.

Vote des taxes

Taux d'imposition communaux de 2013 :

6,57 % pour la taxe d'habitation

13,41 % pour la taxe foncière sur le bâti

74,98 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition de 2013 à 2014.

Vote du budget primitif

Le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses pour une année, autant en fonctionnement qu'en investissement.

Une fois voté par les conseillers municipaux, il permet au maire d'engager les dépenses dans les limites des sommes prévues, et de poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Maintien des taux
 d'imposition
 communaux sur
 les taxes
 d'habitation et
 foncières entre
 2013 et 2014.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2014 suivant :

Dépenses de la section Investissement

Cautions (Loyers)	1 000 €
Capital emprunts	22 870 €
Opération réseaux	4 200 €
Opération école	78 000 €
Opération travaux	28 732 €
Restes à réaliser	55 500 €
TOTAL	190 302 €

Recettes de la section Investissement

Virement de la section fonctionnement	51 881 €
Excédent investissement reporté	93 886 €
Remboursement TVA	13 200 €
Taxe urbanisme	10 000 €
Cautions (Loyers)	1 000 €
Dotations C2A	20 335 €
TOTAL	190 302 €

Dépenses de la section Fonctionnement

Charges à caractère général	106 200 €
Charges personnel	155 400 €
Atténuation produits	46 800 €
Autres charges de gestion	23 900 €
Charges financières	12 200 €
Virement section investissement	51 881 €
TOTAL	396 381 €

Recettes de la section Fonctionnement

Produits des services	70 000 €
Impôts et taxes	150 000 €
Dotations de l'état	112 000 €
Gestion courante (loyers)	22 700 €
Produits financiers (versés par la C2A)	9 967 €
Produits exceptionnels	2 624 €
Résultat de fonctionnement	29 090 €
TOTAL	396 381 €

Composition des commissions

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité, les membres des différentes commissions communales (cf. Bulletin

n°1).

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 19 Mai 2014

Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal. L'aide sociale est sa seule compétence obligatoire. Actuellement à Dénat, il intervient uniquement dans le portage des repas pour quelques personnes. Il est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Sur Dénat, ce dernier a désigné :

- Mme Anne ESTEVENY, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- M. Jacques ANDRAL, représentant de Génération Mouvement.

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité des membres présents, comme membres du *Centre communal d'action sociale* : Catherine BARTHE, Rino GATEFIN, Michelle SINTES et Patrick VIGNE.

Budget du CCAS

Le conseil municipal doit voter un budget en équilibre pour le CCAS.

DEPENSES		RECETTES	
Portage des repas (achats des repas)	2 500 €	Portage des repas (facturation)	2 500 €

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le budget 2014 suivant :

Budget primitif CCAS 2014

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, par exemple, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux.

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- six commissaires qui doivent notamment être français, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils et être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

De plus, comme Dénat compte plus de 100 ha de bois (102 ha), l'un des commissaires doit être propriétaire d'un bois.

Le Trésor public valide la liste et peut, le cas échéant, permuter des membres titulaires et suppléants.

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité des membres présents, comme membres titulaires de la Commission communale des impôts directs : Patrick ANDRAL, Catherine BARTHE, Gilles MOLINIER, Michelle SINTES, Patrick VIGNE, Pierre-Bernard BORIE (de Lombers).

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité des membres présents, comme membres suppléants de la Commission communale des impôts directs : Arnaud CALAS, Marie ESTEVENY, Anne GRAS, Céline PERRETTE, Jérôme RAYNAL, Damien RIVES.

Indemnité de conseil du comptable public

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

En 2013, la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement et investissement pour les années 2011, 2012 et 2013 était de 498 649 €, soit une indemnité de 360,96 € avec un taux de 100 %.

En 2014, elle devrait être similaire.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le maintien d'un taux de 100 %.

Communication

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents pour l'offre d'un site internet dont le coût global s'élève à 246 € TTC par an comprenant les divers frais d'hébergements, l'assistance technique et les mises à jour administratives.

Scolarité

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, la signature de la convention avec la

Fédération des Œuvres Laïques (FOL) 81. L'objet de la convention concerne le réseau des spectacles et a un coût pour l'année de 720 €.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, un budget de 5 000 € HT pour l'achat de mobilier compatible avec le futur projet d'école.

Travaux

Faucardage : Le faucardage concerne 74 km sur la commune (2 * 37 km de voies communales).

Il est assuré par la C2A pour un budget d'environ 9 000 €.

Réfection de chaussées : Le programme de réfection de chaussées a été légèrement modifié pour l'année 2014.

Il est mis en œuvre par la C2A.

Programme 2014 :

- Chemin du Petit Bois : 78 ml
- Chemin du Lavoir : 290 ml
- Chemin de Coustette : 150 ml
- Chemin La Forêt : 416 ml

Plan de déneigement : Le déneigement des voies communales est assuré par la C2A.

Il concerne prioritairement :

- Chemin des Ormeaux
- Avenue du Moulin à vent
- Rue de Goy : du centre du village jusqu'à la sortie
- Rue des Aubépines
- Rue des Remparts
- Rue des Erables

Curage des fossés : La programmation des travaux est en cours d'étude.

Assainissement : La commission travaux a travaillé sur l'assainissement du hameau de Viguier.

Elle envisage des travaux répartis en deux tranches et financés par la C2A.

La première tranche, d'un montant de 23 582,31 € HT, créerait les canalisations menant à une micro station d'épuration qui serait créée dans la deuxième tranche et pourrait traiter les eaux usées de 30 personnes environ.

Les deux propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir la micro station ont donné leur accord de principe.

Questions diverses

- Repas citoyen : Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, la reconduction du repas citoyen.

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : L'ouverture de l'ALSH les mercredis après-midi nécessiterait l'embauche d'un animateur pour huit heures par semaine environ.

**Mise à disposition
d'une personne
pour l'ouverture de
l'ALSH « Les P'tits
Loups de Dénat »
les mercredis après
-midi.**

Pour limiter le coût, M. Dominique SANCHEZ a rencontré la Mission Locale pour prendre des informations sur les contrats d'avenir.

La personne employée pourrait aussi participer aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 20 Juin 2014

Elections des délégués et suppléants du conseil municipal pour les sénatoriales de septembre 2014

Les membres du conseil ont procédé à l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale, ont été élus, à bulletin secret, avec 12 voix sur 12 :

Comme délégués : M. Rino GATEFIN, M. Dominique SANCHEZ et M. Gilles MOLINIER ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Comme suppléants : Mme Catherine BARTHE, Mme Céline PERRETTE et Mme Marie ESTEVENY ont été proclamées élues au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Questions diverses

- Bus pour les lycéens albigeois : Certains dénatois ont posé la question.

Départ de la salle des fêtes organisé par la FEDERTEP.

Les horaires sont affichés en mairie.

- Cantine : Il faudra voir comment améliorer le système du règlement de la cantine pour éviter les impayés.

**Aide de 75 % de
l'état pour
l'embauche d'une
personne en
contrat emplois
d'avenir.**

**Le fonctionnement
de la cantine
scolaire évolue afin
de limiter les
impayés et de
pouvoir réagir
avant que le
montant des dettes
soit trop élevé.**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 7 Juillet 2014

Cantine scolaire

Actuellement, la municipalité perd, en moyenne, 1 500 € par an pour des factures impayées.

M. Dominique SANCHEZ propose de modifier le circuit d'inscription et de règlement de la cantine et de la garderie. Ce nouveau fonctionnement impliquera la

création d'une régie des recettes communale. Le fonctionnement de la régie est évalué à 360 € par an.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le nouveau fonctionnement et la création de la régie des recettes.

Horaires et fonctionnement de l'école

Pour permettre à l'accueil de loisirs d'organiser un accueil pour les enfants scolarisés à Dénat, M. Dominique SANCHEZ propose l'embauche d'une personne sous contrat « avenir » (contrat aidé par l'état) et la mise à disposition de cet agent, notamment les 36 mercredis après-midi concernés.

Un contrat d'avenir est un contrat d'un an renouvelable deux fois. L'employeur doit proposer au minimum 26 heures de travail par semaine et perçoit une aide de l'état de 75 % du SMIC. Il doit réserver au minimum 80 h / an pour de la formation.

L'employé doit être issu d'une Zone Urbaine Sensible ou d'une Zone de Revitalisation Rurale, ne pas être diplômé et être en recherche d'emploi.

A Dénat, l'employé aura un temps de travail annualisé de 26 h / semaine. Cette personne travaillera en priorité sur l'accueil de loisirs les mercredis après-midi et aux vacances scolaires. Elle complètera son temps de travail avec les temps d'activité périscolaire, l'aide aux devoirs et du ménage. Le coût pour la municipalité sera de presque 5 000 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, l'embauche d'un contrat d'avenir.

Horaires et fonctionnement de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h30 – 8h45 : Garderie

8h45 – 12h : Temps d'enseignement

12h – 13h45 : Pause méridienne

13h45 – 15h45 : Temps d'enseignement

15h45 – 16h45 : Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) assurées par le personnel de mairie et Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignants.

16h45 – 18h30 : Garderie et Aide aux devoirs

**De nouveaux horaires
pour l'école dès la
rentrée 2014.**

**Les lundis, mardis,
jeudis et vendredis :**

**Cours de 8h45 à 12h et
de 13h45 à 15h45,
Activités périscolaires
de 15h45 à 16h45.**

Les mercredis :

Cours de 9h à 12h.

Mercredi :

7h30 – 9h : Garderie assurée
9h – 12h : Temps d'enseignement
12h – 12h30 : Garderie
12h30 – 18h30 : Accueil de loisirs

Ce fonctionnement a été présenté aux parents le jeudi 26 Juin.

La participation demandée à la commune de Labastide-Dénat pour les frais de fonctionnement s'élevait à 480 € par an et par enfant. Ce montant est très en-dessous de la réalité (moyenne nationale :

le : 800 € par an et par enfant).

Les frais pour le personnel de cantine et de garderie ne rentrent pas dans ce calcul.

Aucune participation pour l'investissement n'est demandée.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de maintenir la demande d'une participation de 700 € par enfant et par an à la commune de Labastide-Dénat dans le cas où une convention serait signée.

Le site Internet en construction

La commune a signé une convention avec l'entreprise « Réseau des communes ». Le site Internet de la commune est en cours de création.

Il contiendra plusieurs pages : certaines vous informeront des tarifs des différents

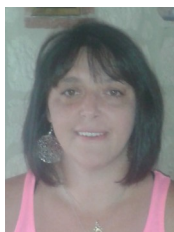
services proposés, d'autres seront réservées aux associations, d'autres vous préciseront les pièces et documents à compléter pour obtenir vos papiers d'identité...

Nous espérons qu'il sera accessible d'ici la fin de l'année.

Les employés de mairie

Huit personnes sont actuellement employées par la municipalité de Dénat. Elles interviennent dans différents domaines et vous serez amenés à les croiser tôt ou tard...

Mme Séverine ARTUSO est agent technique et encadre les élèves de grande section et de cours préparatoire. Elle s'occupera également des temps d'activité périscolaire et de l'aide aux devoirs.



Mme Céline FONTES s'occupera de la cantine et des temps d'activité périscolaire à partir de la rentrée.

M. Yves GRIBALDO est au service technique et s'occupe donc de l'entre-

tien des lieux et bâtiments publics de la commune.

Mme Catherine LAMY est secrétaire de mairie depuis de nombreuses années et vous accueille aux horaires d'ouverture de la mairie.

Mme Nelly SAURA s'occupe de la cantine les midi et de la garderie les matin et soir.



Mme Elisabeth SPEDINI intervient sur la garderie le mercredi matin, la cantine et les temps d'activité périscolaire. Elle a également en charge le ménage de l'école et de la mairie.

**Huit personnes sont
employées par la
mairie : Séverine,
Céline, Yves,
Catherine, Nelly,
Elisabeth, Carine et
Gene.**



Mme Carine VIGNE s'occupe de la cantine et de la garderie. Elle est également en charge du secrétariat de l'école et de la mairie. Elle s'occupera de l'organisation des temps d'activité périscolaire.



Mme Gene YOUNG est agent technique et encadre les élèves de petite et moyenne section. Elle interviendra également sur les temps d'activité périscolaire et l'aide aux devoirs.

**Une activité
pédagogique
originale
proposée aux
CMI et CM2.**

La nuit de la lecture



Tous les ans, inscrits au prix des Incorruptibles, nous lisons des livres au rythme de chacun.

A la fin de l'année, la maîtresse organise « la nuit de la lecture » afin de jouer et de travailler autour de ces livres.

Tom, Vincent, Benjamin et Aymeric



Bientôt la rentrée !

La rentrée scolaire est prévue le mardi 2 Septembre 2014 pour les enfants. Leurs enseignants seront rentrés la veille : le lundi 1er septembre.

L'effectif prévisionnel est de 102 enfants. Ils seront répartis dans quatre classes :

- PS / MS / GS :
27 élèves, enseignante Christine GATEFIN,

- GS / CP :

25 élèves, enseignante Christelle CABROL,

- CE 1 / CE 2 :

23 élèves, enseignant Bernard CASTAGNE,

- CM 1 / CM 2 :

27 élèves, enseignante Carole LACOMBE.

M. CASTAGNE reste le directeur de l'école.

**Rentrée des
classes le
MARDI 2
SEPTEMBRE
pour 102 élèves
à Dénat (soit un
élève de plus
que l'an passé).**

**Nouveaux rythmes
scolaires : les
horaires
changent !**

**Rentrée à 8 h 45
et sortie à 15 h 45.**

Nouveaux rythmes scolaires

La commission école a travaillé principalement depuis le début du mandat sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après s'être concerté avec l'équipe enseignante tout d'abord et les délégués des parents d'élèves lors du dernier conseil d'école, il a été pris la décision de placer les heures d'activités périscolaires en fin de journée. Les membres de la commission école ont ensuite réuni le personnel municipal en charge de ces moments périscolaires afin qu'elles réfléchissent à l'organisation d'activités adaptées aux enfants de l'école de Dénat.

Après plusieurs séances de travail, il a été convenu de l'organisation suivante : les activités se dérouleront de **15h45 à 16h45** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elles seront encadrées par le personnel municipal qui mènera diverses activités (sport, activités manuelles, sensibilisation des enfants sur l'environnement, couture...). Pour ce faire nous avons dû embaucher du personnel. Le conseil municipal a décidé de ne demander aucune participation financière supplémentaire aux familles.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

Les horaires de l'école seront donc pour la rentrée de septembre 2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30-8h45	7h30-8h45	7h30-9h00	7h30-8h45	7h30-8h45
Matinée enseignement	8h45-12h00	8h45-12h00	9h00-12h00	8h45-12h00	8h45-12h00
Pause méridienne	12h00-13h45	12h00-13h45	Garderie 12h00-12h30	12h00-13h45	12h00-13h45
Après-midi enseignement	13h45-15h45	13h45-15h45		13h45-15h45	13h45-15h45
Activités périscolaires et APC (enseignants)	15h45-16h45	15h45-16h45		15h45-16h45	15h45-16h45
Garderie	16h45-18h30	16h45-18h30		16h45-18h30	16h45-18h30

L'aide aux devoirs du soir est maintenue pour les enfants restant en garderie.

Pour les parents qui travaillent le mercredi et qui en feront la demande, l'accueil de loisirs pourra désormais accueillir les enfants à partir de 12h pour le repas du midi et l'après-midi.

Aides maternelles et aide aux devoirs : Séverine ARTUSO et Gene YOUNG

Garderie : Nelly SAURA et Carine VIGNE

Cantine : Céline FONTES, Nelly SAURA, Elisabeth SPEDINI et Carine VIGNE

Activités périscolaires : Séverine ARTUSO, Céline FONTES, Elisabeth SPEDINI, Gene YOUNG et une personne supplémentaire.

Association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de l'école organise tout au long de l'année différentes actions dans le but de participer au financement des sorties scolaires de nos enfants (sorties de fin d'année, spectacles, voyages scolaires...).

Ces actions se présentent sous différentes formes :

- Fin octobre : vente de chrysanthèmes,
- Décembre : vente de chocolats et de sapins de Noël,
- Dernier vendredi de janvier : loto,
- Début mai : marché aux fleurs et aux plants de légumes,
- Fin juin : tombola et fête de l'école.

La fête de l'école du 27 juin a débuté par un spectacle proposé par les enseignants et l'ensemble des élèves. Il a été suivi d'un apéritif au cours duquel le tirage de la tombola

a eu lieu et d'un repas coopératif qui a rassemblé une grande majorité des familles de l'école.

Le succès de ces manifestations dépend de l'investissement et de la mobilisation de chacun. Cette association a pour but la convivialité, et nous vous convions à venir participer à cette dynamique.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour remercier toutes les personnes qui s'associent financièrement et/ou physiquement à toutes ces manifestations. Grâce à tout cela, les enfants bénéficient d'un apprentissage ludique et varié.

Rendez-vous à la rentrée pour de nouveaux échanges et de nouveaux projets.

L'association des parents d'élèves.

Différentes actions

sont organisées

tout au long de

l'année afin de

participer au

financement des

sorties scolaires des

enfants.

Commission travaux

La commune de Dénat doit entretenir environ 37 km de voirie.

Le budget alloué chaque année permet au conseil municipal de voter à peu près 3 km de réfection.

Le nouveau conseil municipal a acté pour 2014 le choix du précédent conseil.



**Chemin de la Forêt
avant réfection.**

Travaux voirie 2014 :

- **Travaux PATA** (réfection fissures, nid de poule, ressuage...) :
- Chemin des Ormeaux, longueur : 2,224 km,

Rue des Remparts, longueur : 0,296 km.

Ces travaux ont été réalisés courant juin.



**Chemin de Coustette
avant réfection.**

- **Travaux réfection de chaussée en totalité :**

- Chemin de la Coustette, longueur : 0,155 km
- Chemin du Petit Bois, longueur : 0,050 km
- Chemin de la Forêt, longueur : 0,390 km
- Chemin du Lavoir, longueur : 0,420 km



**Chemin du Petit Bois
avant réfection.**



Les travaux seront réalisés en deux temps **entre le 4 août et début septembre.**

Chemin du Lavoir avant réfection.

Recensement militaire

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser au cours du mois anniversaire dès l'âge de 16 ans.

Pour cela, il faut venir en mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom).

Si l'intéressé est dans l'im-

possibilité de faire lui-même les démarches, celles-ci peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur).

Une attestation de recensement lui est délivrée.

Elle est nécessaire pour se présenter aux examens et concours.



Transport à la demande (TAD)

Le Transport A la Demande (TAD) est ouvert à tous.

Le principe est simple : la ligne dessert des arrêts fixes à certains horaires, sur réservation. Ce service fonctionne du lundi au samedi (voir les horaires ci-dessous).

Pour réserver, contactez le **05 63 76 05 05** entre 8h30 et 12h ou entre 13h30 et 18h du lundi au vendredi.

Les réservations se font au moins 24h à l'avance.

Le tarif du TAD est identique à celui des lignes régulières : **1,10 € le voyage.**

Les horaires sont les suivants :

- Pour aller de Dénat à Albi :

DENAT	Les Grèzes	8 h 49	10 h 34	16 h 19	18 h 04
	Dénat	8 h 52	10 h 37	16 h 22	18 h 07
ALBI	Place Jean Jaurès	9 h 08	10 h 53	16 h 38	18 h 23

- Pour aller d'Albi à Dénat :

ALBI	Place Jean Jaurès	8 h 30	10 h 15	16 h 00	17 h 45
DENAT	Les Grèzes	8 h 49	10 h 34	16 h 19	18 h 04
	Dénat	8 h 52	10 h 37	16 h 22	18 h 07

Pour réserver le transport à la demande, contactez le **05 63 76 05 05.**

Ramassage des déchets

La collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés est organisée par la C2A (Communauté d'agglomération de l'albigeois).

Les **ordures ménagères** sont ramassées tous **les mercredis matin**.

La collecte des **ordures sélectives** (emballages ménagers et papiers) a lieu tous **les vendredis matin en semaines paires**.

Les jours fériés, le service de collecte ne fonctionne pas. La collecte est effectuée le lendemain, pour les ordures ménagères seulement.

Les sacs jaunes et bleus utilisés pour les ordures sélectives peuvent être récupérés gratuitement à la mairie aux horaires d'ouverture.

Les bacs roulants marrons, bleus ou jaunes sont la propriété de la communauté d'agglomération. Ils sont mis à disposition gratuitement par nos services selon vos besoins afin d'assurer la collecte de vos déchets.

Le service **Gestion des déchets** de la C2A a emménagé dans le nouveau centre technique situé à la Vigarié, route de Saliès à Puygouzon.

Pour toutes les questions relatives à la collecte des déchets, vous pouvez les contacter au **05 63 76 06 07** (05 63 76 06 08 pour les questions relatives à la propreté).

Les déchets verts peuvent être déposés dans les déchetteries ou directement sur la plate-forme de compostage de Ranteil.

Vous avez un jardin, équipez-vous d'un composteur individuel. Il vous permettra de

réduire le volume de vos déchets et de produire du compost.

L'agglomération vous propose 2 modèles de composteurs à un tarif privilégié (un seul par foyer) : composteur de 400 L (18 €) ou 600 L (25 €).

Il est accompagné d'un seau de cuisine pour transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Pour **commander votre composteur** individuel :

- Par téléphone auprès du service Gestion des déchets : 05 63 49 13 50.

- Par internet sur www.grand-albigeois.fr, rubrique Déchets et Propreté.

Les encombrants, déchets verts, objets coupants, déblais, gravats, tubes fluorescents et ampoules basse consommation, déchets dangereux (peintures, piles, produits toxiques...) doivent être déposés à la déchetterie de Gaillaguès, de Ranteil ou de Saint Juéry :

La **déchetterie de Ranteil** (Route de Saliès à Albi) est ouverte **de 9h à 18h30 du lundi au samedi** et **de 9h à 12h le dimanche** (05 63 38 59 80).

L'accès aux déchetteries est entièrement gratuit.

L'agent chargé de l'accueil sur les différents sites enregistre, à votre arrivée, votre nom, votre commune d'origine et la nature des déchets apportés.

Cette procédure assure une certaine traçabilité des déchets qui sont ensuite acheminés vers les filières de valorisation, recyclage ou traitement.

30% des déchets

ménagers

sont compostables :

> **Epluchures**

> **Reste de repas, marc de café**

> **Tontes de**

pelouse, fleurs

coupées, feuilles

mortes...

Je ne mets pas :

> **Viande, os et arêtes**

> **Excréments**

d'animaux

Bruit et voisinage

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont

autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 9h à 12h et de 14h à 20h**

- **Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 20h**

- **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

L'utilisation

d'appareils

bruyants est

autorisée les

dimanches et jours

fériés de 10h à 12h

seulement.

Association Culture et Loisirs

Fête du village :
12, 13 et 14 septembre.

**Les aubades auront
lieu à partir du 30
août, merci de votre
accueil.**



Association de Denat

**Ouverture de
l'accueil de loisirs
les mercredis
après-midi.**

**Deux nouvelles
activités
proposées :**
**l'Atelier Echange
et Création pour
les adultes et
l'atelier théâtre
pour les enfants.**

Lors de la dernière assemblée générale, le bureau étant démissionnaire, un nouveau bureau a été mis en place :

Présidents : Fanny Bichon,
Olivier Oustric
Laurent Troislouche

Vice-président : Christophe Ramirez

Trésorière : Colette Ségur

Secrétaires : Grégory Avérous
Nelly Saura

Nous tenons à remercier et féliciter l'équipe de Frédéric Flottard pour tout l'excellent travail qu'ils ont effectué.

Pensez à réserver votre week-end du **12-13-14 septembre** pour la **fête du village**. Nous viendrons à votre rencontre à compter du week-end du 30-31 août pour les traditionnelles aubades avec notre gâteau confectionné par le Relais Dénatois. Merci de votre accueil.

A très bientôt.

Association Familles Rurales

L'Association Familles Rurales de Dénat vous propose :

- **Un accueil de Loisirs "Les p'tits loups"** qui accueillera vos enfants :

☒ tous les mercredis en période scolaire de 12h 15 à 18 h 30,

☒ aux vacances de Toussaint, du 20 au 24 octobre 2014,

☒ aux vacances d'Hiver, du 9 au 13 février 2015,

☒ aux vacances de Pâques, du 13 au 24 avril 2015 (semaine du 20 au 24 avril : ouverture à confirmer en fonction des effectifs),

☒ au mois de Juillet, du 6 au 31 juillet 2015.

- **La bibliothèque** ouvrira au public à partir du mercredi 3 septembre :

☒ les mardis de 16 h 30 à 17 h 30,

☒ les mercredis de 14 h à 16 h,

☒ les samedis de 11 h à 12 h.

PORTES OUVERTES à la bibliothèque le samedi 18 octobre à 11h.

- **Une soirée parentalité** est prévue le mardi 23 septembre à 20 h 30 à la bibliothèque, sur le thème de la différence.

- **Un Atelier Echange et Création** pour adultes est proposé à partir du samedi 20 septembre à 9 h 30 à la bibliothèque.

- **2 ateliers théâtres pour enfants :**

présentation et inscriptions le vendredi 19 septembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Dénat, pour les 8/11 ans et les 12/15 ans.

- **Les journées du patrimoine** du 20 et 21 septembre, vous permettront de poser un autre regard sur notre village : rendez-vous devant l'église.

- Et pour finir l'année, **le Vide-Greniers de l'hiver**, le dimanche 30 novembre 2014 à la salle des fêtes de Dénat.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la présidente de l'association : Mme Anne ESTEVENY au 05 63 56 67 77.

Les bénévoles de l'association Familles Rurales souhaitent à tous une bonne rentrée !



Les enfants et animateurs de l'ALSH « Les P'tits Loups » de Dénat, été 2014

L'ADMR, un service près de chez vous

L'association ADMR de Lomers-Dénat-Lamillarié, à but non lucratif, vous propose ses services afin d'améliorer la qualité de vie de ceux qui le souhaitent, et permet aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

Le **service prestataire** met en place les interventions auprès des personnes fragilisées : personnes âgées, handicapées, dépendantes, retraitées... bénéficiaires de prises en charge, soit par le Conseil Général (APA), la CAF, la MSA, la CRAM... Cette prise en charge est attribuée en fonction des besoins et des revenus de chacun. Cette « aide à la personne » est assurée par des aides à domicile compétents et dévoués.

Le **service mandataire**, régi par la législation du travail et par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, répond aux besoins des personnes qui désirent employer un aide à domicile qui leur permettra d'alléger la contrainte des tâches ménagères : ménage, garde des enfants, emploi d'un jardinier... Les formalités administratives : bulletins de salaire, charges patronales et salariales, URSSAF, sont assurées par l'association.

Un **service de téléassistance** a démarré depuis le mois de juin 2009, et les demandes peuvent être faites au bureau et seront prises en compte.

Le **portage des repas à domicile** : face aux besoins et dans le cadre d'une politique globale de maintien à domicile, il peut être mis en place.

<p>En 2012 :</p> <p>120 personnes aidées,</p> <p>10 926 h en prestataires,</p> <p>4 067 h en mandataire.</p>	<p>L'association emploie environ 24 salariés, titulaires ou remplaçants, et ses bénévoles se dévouent pour en assurer le bon fonctionnement.</p> <p>Composition du bureau 2014 :</p> <p>Présidente : Mme Doris HUCHEDE</p> <p>Président d'honneur : M. Michel FABRIES</p> <p>Secrétaire : Mme Anne-Marie CAMMAS</p>	<p>Vice-président : M. Henri PALOUS</p> <p>Trésorière : Mme Yvette BALZARIN</p>
--	--	---

Bénévoles responsables :

- ▣ Service prestataire et mandataire : Mme Yvette BALZARIN au 05 63 55 29 68
- ▣ Service téléassistance : M. Henri PALOUS au 05 63 55 53 38
- ▣ Responsable plannings : Mme Anne-Marie CAMMAS au 05 63 79 11 61

Les salariés aide à domicile intervenants ne sont pas que des aide-ménagères, ils sont des professionnels du quotidien : dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, courses, alimentation, surveillance de prévention...), dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette simple, à l'habillage, à la marche, aux transferts...), dans les actes de la vie sociale et relationnelle (écoute active, soutien moral...). Ils accompagnent les personnes en perte d'autonomie. Pour cela, ils suivent régulièrement ou ponctuellement, des formations diplômantes ou qualifiantes, ou de professionnalisation, pour être toujours un peu plus performants et se remettre en question, face aux besoins exprimés et aux situations rencontrées.

Créée le 23 mai 1950 à l'initiative des habitants de Lomers, l'association n'a pas cessé de s'investir pour tous ceux qui font appel à elle ; n'oublions pas qu'elle est créatrice d'emplois, et ses bénévoles se dévouent autant que faire se peut, sans compter leur temps.

Nous avons à cœur d'organiser des animations dont les bénéfices servent à répondre aux besoins des plus démunis, d'intervenir dans l'attente des accords des Caisses, au bon fonctionnement de l'association locale.

C'est pour cela que nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos **calendriers de fin d'année**, et d'honorer de votre présence les **animations** que nous vous proposons :

- dimanche 5 octobre 2014 à 14 h 30 : Loto à la salle des fêtes de Lomers,
- dimanche 7 décembre 2014 à 14 h 30 : Loto à la salle des fêtes de Dénat.

**Association ADMR de
Lomers-Dénat-Lamillarié**

Permanence :
1 av. de St Pierre
81120 LOMBERS
05 63 55 27 68



8 juin 2013 : remise des Médailles du Travail à Mmes C. Enjalbert, J. Roger et M. Roques lors de l'assemblée générale à Lomers

L'Association Communale de Chasse de Dénat

Dénaoises et Dénaois,

L'A.C.C.D. tient particulièrement à vous remercier avant tout pour votre présence nombreuse lors de son loto du mois de février dernier.

Actuellement, nous préparons activement la prochaine ouverture du dimanche 14 septembre 2014.

A cette attention, nous informons nos amis proprié-

taires terriens et chasseurs que l'assemblée générale et la vente des cartes auront lieu exceptionnellement le même soir (cause vacances !). Donc merci de retenir la date du **vendredi 5 septembre à 20h30** à la salle polyvalente (présence indispensable).

Amicalement,

Le Bureau.

Recevoir les bulletins municipaux

Vous êtes une cinquantaine de foyers à nous avoir répondu et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre commune et à nos actions !

Pour ceux qui souhaiteraient recevoir, en supplément du bulletin annuel municipal, les lettres d'information, mais qui auraient omis de se signaler, vous pouvez compléter le coupon réponse ci-dessous et le retourner à la mairie :

- soit par courriel, en le scannant :
mairie.denat@wanadoo.fr
- soit par courrier :

Mairie de Dénat
Commission communication
1 Place de la Mairie
81120 DENAT

Nous vous demandons de privilégier le format informatique, dès que cela est possible, afin de limiter l'impact économique pour la commune et d'utiliser un moyen plus écologique.

Le fait de connaître vos adresses mail nous permettra aussi d'être plus réactifs et de pouvoir vous transmettre rapidement des informations ou alertes vous concernant (alertes grand vent...).

COUPON RÉPONSE

À retourner à la mairie de Dénat



NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Je souhaite recevoir les lettres d'information du conseil municipal : Par courriel

Par courrier

Signature :